CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 4 décembre 2023 à 19h00 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Valérie Lora Truchon, Jean-François Caron et Gaétan Bergeron formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\ greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-207

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023
4. Adoption des comptes à payer du 1er au 30 novembre 2023
5. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024
6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Évaluation foncière – Équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal
9. Engagement de M. Olivier Garot, chargé de projet
10. Garanties prolongées Freighliner 2024
11. Téléphone cellulaire à Monsieur le maire
12. Questions diverses : A)
13. Période de questions réservée au public
14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

2023-208

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 6 novembre 2023.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2023

2023-209

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1er au 30 novembre 2023 soit autorisé pour un montant de 972 719.43$.
ADOPTÉE

5- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

2023-210

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que

le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30 à la salle du 130, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric.

- 15 janvier	-5 février
- 4 mars	-8 avril
- 6 mai	- 3 juin
- 8 juillet	- 12 août
- 9 septembre	- 7 octobre
- 4 novembre	- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.
ADOPTÉE

6-DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Louise Coll, Directrice générale\greffière-trésorière confirme que le maire, les conseillers et conseillères ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires respective mise à jour conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

7- ÉVALUATION FONCIÈRE- ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2025-2026-2027

2023-211

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., recommande une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026- 2027 pour la municipalité de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE les indications de niveau de valeur apportées par les transactions récentes disponibles (2021-2022-2023) démontrent une baisse de la médiane laissant voir que les évaluations municipales sont à un niveau inférieur à celui des prix de vente pour la plupart des types d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE cette étude démontre un net déséquilibre et fait ressortir que les valeurs de certains secteurs s'écartent de façon importante des prix de vente;

CONSIDÉRANT QUE le fait de procéder à cette équilibration du rôle entraînera, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le Conseil municipal, confirme à la MRC de La Matanie et à la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., de procéder à une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027 et autorise les dépenses associées à la démarche.
ADOPTÉE

8- ENGAGEMENT DE M. OLIVIER GAROT, CHARGÉ DE PROJET

2023-212

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)
d'engager M. Olivier Garot, chargé de projet à compter du 20 novembre 2023, son salaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur classe-5 échelon-4.
Ses tâches sont déterminées par la directrice générale selon les besoins et sous sa responsabilité.
ADOPTÉE

9-GARANTIES PROLONGÉES FREIGHLINER 2024

2023-213

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter les garanties prolongées, moteur, fillage, transmission et différentiel au montant de 7 470.00$+ taxes du Centre du camion JL pour le camion Freighliner 2024.
ADOPTÉE

10- TÉLÉPHONE CELLULAIRE À MONSIEUR LE MAIRE

2023-214

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un montant de 30.00$ par mois à Monsieur Michel Caron, maire pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour la municipalité.
ADOPTÉE

11- QUESTIONS DIVERSES

12- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Quelques questions furent posées.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-215

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h20.
ADOPTÉE

_____

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Directrice générale Greffière-trésorière	Michel Caron, maire

NO: 2449

NO: 2450